

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0512**

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession des lots n° 899 et 963 situés 25, rue Jules Védrières à M. et Mme Tosun

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

**Bureau du 8 décembre 2014****Décision n° B-2014-0512**

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession des lots n° 899 et 963 situés 25, rue Jules Védrières à M. et Mme Tosun**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En prévision de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon a acquis des appartements dans la copropriété Terrailon, en vue de les proposer en cession aux propriétaires occupant les logements concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

Ainsi, il est soumis au Bureau le dossier de cession à monsieur et madame Tosun au prix de 75 000 €, conformément à l'avis de France domaine, -libres de toute location ou occupation-, d'un appartement de type T4, d'une superficie d'environ 65 mètres carrés, formant le lot n° 899 et d'une cave, formant le lot n° 963 situés au 25 rue Jules Védrières à Bron.

La Communauté urbaine prendrait à sa charge les frais de notaire liés à cette vente pour un montant estimé à 6 140 €.

Par décision séparée, il est soumis à ce même Bureau l'acquisition des biens de monsieur et madame Tosun situés dans la copropriété Le Terrailon, au 14, rue Hélène Boucher à Bron ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 20 octobre 2014, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession à monsieur et madame Tosun pour un montant de 75 000 €, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 899 et 963 de la copropriété Le Terrailon, situés au 25, rue Jules Védrières à Bron, dans le cadre d'un relogement relevant de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O0827, le 21 juin 2005 pour un montant de 30 929 950,61 € en dépenses et 21 846 796,53 € en recettes.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2015 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 75 000 € en recettes - compte 775 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 4 198,75 € en dépenses : compte 675 - fonction 01 et en recettes : compte 2132 - fonction 01.

**5° - Le montant** à payer au titre des frais d'acte notarié, estimés à 6 140 €, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2015 - compte 2132 - fonction 824 - opération n° 0P17O0827.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.**